



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION N°D20231114_03

CONVENTIONS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS – BAILLEURS SOCIAUX

Date du Conseil Municipal : 14 novembre 2023
Date de convocation : 7 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 30
Nombre de représentés par pouvoir : 3
Nombre de votants : 33
Nombre d'absents : 24

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatorze novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELIN Jean-Michel, BACKX Olivier, BAERT Olivier, BARMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, DOISNEL-MARYE Virginie, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GUERIN Jennifer, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULO Marie-France, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : GOULLEY Martine (à Michèle DRAPPIER), PENAUX Mélanie (à Claude BERTHE), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER).

Absents et excusés : BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BERTRE Domicie, BLERIEUX Damien, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DORGERE François, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, LEVILLAIN Sébastien, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PATOUREAUX Laurette, PERDRIEL Christian, PEREIRA Héloïse, TAVERNIER Sophie.

Secrétaire de séance : VANDOOREN Mathieu.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L. 441-1 ;
- La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;
- Le décret n° 2020-145 du 27 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements sociaux ;
- L'arrêté du 19 avril 2022 relatif à la liste minimale des matières devant être réglées par la convention de réservation de logement et notamment les articles R. 441-5-3 et R. 441-5-4 du Code de la construction et de l'habitation ;
- Les projets de conventions de réservation de logements sociaux envoyées à la Commune par les bailleurs sociaux Orne Habitat, SILOGE et Logement Familial de l'Eure ;

Considérant :

- Que les modalités d'accès aux logements locatifs sociaux constituent un enjeu majeur en vue de favoriser la mixité sociale, renforcer l'égalité des chances dans l'habitat des ménages prioritaires et de développer une gestion partagée et efficiente de la demande et des attributions entre tous les acteurs ;
- Que les collectivités locales doivent consacrer au moins 25 % de leurs attributions annuelles aux ménages prioritaires ;
- Que les bailleurs sociaux présents sur le territoire (Orne Habitat, SILOGE et Logement Familial de l'Eure) ont envoyé à la Commune une convention visant à définir les modalités d'exercice des droits de réservation du patrimoine locatif social ;

Décide : à l'unanimité (33 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- D'autoriser M. le Maire à signer les conventions de réservation de logements sociaux avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait certifié exact
Le Maire,

Jean-Louis MADELON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.